

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2019

L'an Deux mil dix-neuf, le vingt-quatre octobre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 18 Octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Denis CARRON, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Christiane PEROT, Jérôme FOROT, Marie-Christine CLOR, Janine GARIN, Jean Paul Bret, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Ernest ORTIZ, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Guilaine COUPAS, Lionel SEIGLE-VATTE, René Xavier FAIVRE-PIERRET.

Nombre de conseillers représentés : 2

Laurence KAISSARIS (pouvoir à Christiane Pérot) – Emilie Mermet (pouvoir à Marie-Christine CLOR)

Nombre de conseillers absents : 4

Amélie VERRIER, Elodie GUINET, Denis GUILLAUD, Camille GUIBERT.

Secrétaire de séance : Christian MOINE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Budget supplémentaires 2019 : commune, budget annexe, CCAS.
- 2 Marché de travaux : Rénovation de la salle de la Tourelle.
- 3 Travaux salle Pallas : WC et sonomètre
- 4 Marché voirie Eiffage : Désignation d'un sous-traitant.
- 5 Désignation d'un délégué au Conseil Communautaire de la CAPV à la demande du Président suite à la démission de Christian Clor.
- 6 Vente de terrain pour le musée au Pays Voironnais.
- 7 Projet d'aménagement au PIN / Domaine de la coulée verte. Accès et collecte des déchets.
- 8 Mise en comptabilité du PLU du Pin.
- 9 Remboursement de frais à une élue
- 10 Astreinte pour le déneigement
- 11 Approbation du plan de formation mutualisé 2019/2021 pour le personnel.
- 12 Décision : reprise ou non de l'actif et du passif de l'ASA du marais Le Pin/Valencogne.
- 13 Demande d'exonération de la taxe d'aménagement.
- 14 Compte-rendu de la réunion du Tour du Lac du 26 septembre 2019
- 15 Participation à Lac Culture
- 16 Travaux bâtiments AMO, géomètre
- 17 Rapport annuel 2018 du syndicat des Eaux des Abrets
- 18 DIA
- 19 Compte-rendu des commissions communales
- 20 Questions diverses

Le Maire ouvre la séance. Il recueille l'accord des conseillers pour traiter en priorité le point 17 relatif au rapport annuel du syndicat des eaux des Abrets.

Les élus acceptent à l'unanimité

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre : Christiane Pérot remercie Janine Garin pour la qualité de présentation du document et note qu'une demande de modification a été oubliée. Elle souhaite que soit ajouté que « la fête de la science est prévue les 9 et 10 octobre 2020 et que les salles sont réservées. »

Ceci étant enregistré, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

17) – RAPPORT ANNUEL 2018 DU SYNDICAT DES EAUX DES ABRETS (RX FAIVRE-PIERRET)

Une présentation du fonctionnement du syndicat est faite à partir d'un diaporama. Créé en 1929 par le maire des Abrets, il s'étend sur 3 Communautés de Communes et 14 communes. Il dessert Paladru en eau potable, seule commune du tour du lac à ne pas être raccordée au Pays Voironnais. 27 317 habitants sont concernés soit 15 010 abonnés pour une consommation de 95 m3 par abonné (120m3 par ménage : référence courante pour valoriser la facture d'eau) et un coût de 180€ par habitant. Des travaux de renouvellement du réseau sont nécessaires malgré ceux déjà engagés. On peut noter également une perte importante d'eau (fuites) dans la totalité des canalisations représentant 425 kms.

M. René-Xavier FAIVRE-PIERRET quitte ensuite la séance.

1) - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2019 : Commune, Budget annexe, CCAS

Les explications nécessaires étant faites, le rééquilibrage des budgets suivants est adopté à l'unanimité :

Le budget supplémentaire du budget annexe : (commerces soumis à la TVA) s'équilibre à 28 695,46€ en fonctionnement, et 53 953.93 € en investissement.

Le budget supplémentaire de la commune s'équilibre à la somme de 362 922,45€ en fonctionnement

La section investissement s'équilibre à la somme de 1 872 575,45€ dans laquelle sont inclus :

- L'achat de la boulangerie au Pin : 150 000 € + 20 000€ de frais de notaire
- Le Centre Bourg de Paladru : 300 000 €
- Les travaux pour la Tourelle : 80 000€
- L'aménagement de la plage : 55 000€

Ceci pour les dossiers les plus importants en cours.

2) - MARCHE DE TRAVAUX : RENOVATION DE LA SALLE DE LA TOURELLE (J. FOROT)

Après discussion, il est décidé :

- De confirmer le marché de maçonnerie pour un montant de 14 101€
- De renégocier le marché de peinture/plomberie dont le montant est de 48 800€
- De déclarer infructueux les lots Electricité et chauffage
- De valider le marché plomberie pour un montant de 4 229,52€
- De valider le marché carrelage pour un montant de 3 076,50€

Pour ce qui concerne le chauffage, des propositions sont faites : Avec une chaudière, il faut compter un coût de 107 796€, avec une PAC (Pompe A Chaleur) : 123 000€ et avec une VMC thermo dynamique : 105 671 €.

Un nouvel appel d'offres sera lancé pour les lots électricité et chauffage.

3) – TRAVAUX SALLE PALLAS : WC et SONOMETRE (E. ORTIZ)

Concernant le sonomètre à installer dans la salle Pallas pour éviter les plaintes dues au bruit, un premier devis indiquait un coût de 5 520€. Une seconde consultation propose 3 300€ TTC.

Les élus optent à l'unanimité pour la seconde proposition de 3 300€

Pour ce qui est des travaux relatifs à l'aménagement des toilettes, il est proposé de faire deux blocs : un bloc pour les hommes à droite en prenant sur la penderie actuelle et dans le bloc existant un WC femme supplémentaire et un accès indépendant pour le WC PMR seraient aménagés. Le chiffrage de cette proposition sera fait ultérieurement.

4) – MARCHE VOIRIE EIFFAGE : DESIGNATION D'UN SOUS-TRAITANT (J. FOROT)

Il s'agit du marché de voirie pour réseau des eaux pluviales à Bénévet et de l'aire de retournement. L'acte de sous-traitance de la société Tabarini est validé pour un montant de 18 849,50€.

5) – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CAPV

Suite à la demande du Président de la CAPV et à la démission de C. CLOR (acceptée par la CAPV), il est nécessaire qu'une délibération soit prise pour cette modification. Il s'agit de remplacer C. Clor à la CAPV pour les derniers mois du mandat. Denis Carron, seul candidat, est élu à l'unanimité.

6) – VENTE TERRAIN POUR LE MUSEE

Il s'agit d'un rappel de la position du Pays Voironnais qui s'est engagé sur un budget global de 210 193,08 € pour 3ha de terrain concernant le terrain de l'ancien camping. Aucun supplément financier n'est envisagé.

7) – PROJET D'AMENAGEMENT : DOMAINE DE LA COULEE VERTE (C. CLOR)

C'est un projet engagé par un particulier sur la commune du Pin, pour un terrain situé du bas de la rue de la Caserne, derrière la salle du Carré d'Ars jusqu'à la route de Virieu. Il propose un programme de logements en 3 tranches : 24 logements à la place de l'usine (rue de la Caserne) + quelques maisons individuelles et 3 collectifs. Une étude est en cours pour quantifier la noue avec terrain cédé gratuitement + la voirie en fin de chantier. Pour cela, il est demandé un accès dans la zone nord et la possibilité d'enterrer les containers aujourd'hui visibles sur le parking.

Deux votes sont proposés :

- Autorisation pour créer un accès au nord : 17 pour 2 absentions
- Enterrer les containers : unanimité

8) – MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DU PIN (C. CLOR)

Dans le cadre de l'opération BERNET (logements + commerce) portée par l'EPFL (Etablissement Public pour le Foncier Locatif) et pour laquelle il est prévu 6 logements sociaux et 6 en accession à la propriété + des locaux commerciaux au rez-de-chaussée (soit une grande surface, soit deux petites) ; en raison de l'état du bâtiment existant, il est proposé de démolir et de reconstruire sur l'existant. Pour cela, il est nécessaire de faire une mise en conformité ponctuelle du PLU concernant uniquement les parcelles du projet, sans qu'il soit nécessaire de toucher au PLU. Un zonage sera à définir en UA. Le bailleur chargé du projet est l'OPAC. C'est une information, une délibération n'est donc pas utile pour l'instant.

9) – REMBOURSEMENT DE FRAIS (MC CLOR)

Dans le cadre du CMJ (Conseil Municipal Junior), et du prix remis par la CAF pour l'implication des jeunes élus lors des 5 défis citoyens organisés en juillet dernier, il a fallu faire l'avance d'argent pour acheter les trajets aller/retour à Lyon pour récupérer le montant du prix (2 400€ sous forme de chèques cadeaux) pour les 12 participants.

Le montant total du trajet s'élève pour 9 personnes à 132€. Il s'agit pour les élus de voter pour que ce remboursement soit effectué à MC. Clor.

Résultat du vote : 18 pour – MC. Clor ne prenant pas part au vote.

10) – ASTREINTE POUR LE DENEIGEMENT (J. FOROT)

Suivant les décisions prises l'an passé, il est demandé aux élus de reconduire cette année les mêmes périodes pendant lesquelles deux employés seront d'astreinte : 14 semaines soit de décembre 2019 à mars 2020 pour un montant de 813,40€ par personne. Ce tarif étant inchangé par rapport à l'an passé.

La proposition est soumise au vote : Pour : 18 – 1 abstention

11) – APPROBATION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE POUR LE PERSONNEL

Il est obligatoire de disposer d'un plan de formation pour les employés. Ce plan est proposé par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), le CDG 38 (Centre de Gestion), et la CAPV. Les formations sont gratuites pour le personnel.

A noter que le personnel est peu demandeur de formation et qu'il serait nécessaire de le faire participer surtout dans des secteurs évolutifs.

Vote à l'unanimité.

12) – DECISION : REPRISE OU NON DE L'ACTIF/PASSIF DE L'ASA des MARAIS DU PIN/VALENCOGNE

Les élus refusent à l'unanimité la reprise de l'actif et du passif de l'ASA du marais du Pin et Valencogne.

13) – DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Il a été décidé d'exonérer de la taxe d'aménagement en 2017 pour les abris de jardins, les locaux commerciaux de moins de 400m², les locaux à usage industriel ou artisanal.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement BERNET, il est demandé que les logements sociaux PLAI et PLUS soient exonérés de la taxe d'aménagement.

A l'unanimité, les élus sont favorables.

14) – COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU TOUR DU LAC du 26 octobre

A cette réunion, il n'y avait pas de représentant de la commune. Deux personnes ont été invitées à y participer : Patrice Monard, Directeur de l'animation jeunesse et Josiane Martin animatrice de Dorémifasolac.

Quatre points ont été soulignés :

- 1) - Patrice Monard a été mis en difficulté par les maires de Bilieu et Charavines sur les objectifs de l'animation jeunesse, estimant qu'il n'était pas suffisamment présent sur les communes et que l'offre de programme n'était plus en phase avec la demande d'une catégorie de jeunes. Le maire de Charavines a suggéré d'affecter une partie des moyens actuellement consentis à la frange de jeunes qui ne répond plus à l'offre proposée et qui relève du secteur « prévention de la délinquance ».
Il est rappelé que Patrice Monard n'est pas là pour gérer les problèmes de délinquance et que c'est au CODASE de les prendre en charge. L'animation jeunesse donne satisfaction aux jeunes qui la fréquentent ; ils sont nombreux et participent bien aux offres faites.
- 2) – Dorémifasollac : actuellement 7 personnes composent le bureau. Il y a à ce jour 74 adhérents et 15 familles sont en liste d'attente. Pour accueillir les cours de piano et l'éveil musical, des locaux sont recherchés et les communes sont sollicitées. En attente également, la prise en charge par commune de 4h pour passer le temps de travail de l'animatrice à 12h mensuelles. Cela représente un coût, pour 10 mois de fonctionnement, de 794,80€.
Cette demande est conditionnée au fait qu'il y ait une activité musicale sur les communes et également dans les écoles.
- 3) – Football : le terrain de Bilieu n'étant pas aux normes et la commune ne pouvant engager les dépenses s'y afférent, lors de match de l'équipe 1, les joueurs devront aller sur le terrain de Chirens (la commune prenant à la charge les frais de location). Les élus présents à cette réunion rappellent que, « dès le début du prochain mandat municipal, les nouveaux conseillers et maires devront régler au plus vite le problème de la création d'un terrain unique pour un club unique autour du lac ». Dont acte.
- 4) – Commission culture : ce point, porté à l'ordre du jour est abordé à la suite.

15) PARTICIPATION A LAC CULTURE (Ch. PEROT)

Il est rappelé que LAC CULTURE fonctionne depuis 4 années avec un groupe d'élus représentant les communes du tour du lac. La première année, seul Bilieu, organisait « une semaine de la culture ». Devant l'importance de l'organisation, les élus de Bilieu ont demandé aux communes voisines de participer, ce qui a été fait et qui s'est transformé en « Lac Culture ». Le but étant d'offrir des spectacles de qualité touchant tous les publics. Ce choix se fait sur 15 jours. Le budget est d'environ 10 000€ subventionnés la première année par Leader (Pays Voironnais) et par le Conseil Départemental. Le reste à charge étant réparti sur les 4 communes.

Lors de la réunion du Tour du Lac en octobre, le maire de Charavines a souhaité se retirer du groupe estimant ne pas vouloir engager les futurs élus dans une activité décidée par d'autres et que, par ailleurs, il souhaitait revoir la forme de ces propositions.

Les élus sont sollicités pour donner leur avis sur la continuité ou non pour la commune de continuer étant précisé que pour 2020, les prévisions de spectacles sont en cours, réduites par rapport à l'an passé y compris sur le plan financier. Pour 2019, la somme de 1 300€ avait été votée et le solde s'est élevé à 800€.

Après discussion, les élus décident de proposer deux votes :

- Pour continuer cette année en allégeant les propositions : Pour : 9 – contre : 4 – abstention : 4 (2 élus ne participent pas au vote)
- Pour accorder une subvention de 800€ pour 2020 : Pour 10 – Abstention : 7 (ne participent pas au vote : 2)

16) – TRAVAUX AMO, GEOMETRE (J. FOROT)

Un premier projet sera présenté d'ici 10 jours concernant les travaux sur les bâtiments retenus.

18) – DIA

Vente d'une maison avec terrain de 1147m² à Paladru, chemin du Belvédère pour 138 000€

Vente d'une maison avec terrain de 10 342 m² à Paladru, impasse de l'Ayetaz pour 385 000€

Vente d'une maison avec terrain à Paladru, route de St Pierre, 250 000€

La commune ne préempte pas ces trois biens.

19) – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Conseil d'école du Pin : A voir en même temps que celui de Paladru
- Commission salle : Recettes sur la salle Pallas : 32 132 € pour 30 031 € de dépenses (WC urgent) – Salle St Michel : Recettes : 5 500 € pour 7 516 € de dépenses.
- Commission plage : travail sur l'agrandissement.

20) – QUESTIONS DIVERSES

- Date retenue pour la pose d'une première pierre relative aux travaux sur Paladru avec le Pays Voironnais et la Commune le 7 décembre à 10h30. Une invitation suit.
- Assistance personnalisée pour personnes âgées. Il s'agit d'aider des personnes à déneiger leur chemin. Les employés communaux le font de leur propre chef.
- Demande de la mise en place d'un défibrillateur à la salle Pallas (Obligation en 2020)
- M. Perrin, en retraite au 31.12.2019, travaillera jusqu'au 30 juillet à raison de 3 jours par semaine : 7 h. par jour.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

ooOoo

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
. vendredi 6 décembre 2019
. jeudi 16 janvier 2020
. vendredi 28 février 2020